

AVIS DE POSTE VACANT - AFFICHAGE À L'EXTERNE

CHEF DE LA DIVISION PLANIFICATION SERVICE DE L'URBANISME CONCOURS 18-109 (Poste permanent)

SOMMAIRE DU POSTE

Le chef de la Division planification relève du directeur du Service de l'urbanisme et est responsable du volet « planification » du territoire, ce qui implique qu'il veille à doter la municipalité des outils nécessaires au plan urbanistique pour gérer adéquatement l'ensemble du territoire et assurer l'actualisation de ces outils de façon à améliorer le cadre bâti.

Il est notamment responsable de l'élaboration, la révision et la mise en œuvre du plan d'urbanisme, des plans directeurs, politiques, procédures, programmes particuliers, ainsi que de la réglementation en découlant. Il assure un rôle conseil de représentant auprès des promoteurs, constructeurs, citoyens, comités locaux et régionaux dans le cadre des activités sous sa responsabilité.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Élabore, révise et assure la mise en œuvre du plan d'urbanisme de la Ville et assure la modification de la réglementation afférente;
- Analyse, élabore, révise et assure la mise à jour des règlements d'urbanisme et assure le suivi des procédures afférentes : étudie les demandes, propose des modifications, effectue les études et consultations nécessaires, élabore les règlements et/ou les modifications et fait les recommandations;
- Reçoit, informe et conseille les promoteurs, entrepreneurs, professionnels, propriétaires, citoyens et les guide dans les démarches et procédures à suivre pour la présentation de dossiers ; s'assure de la conformité des projets avec les orientations de la Ville en matière d'urbanisme; fait des recommandations ; propose au besoin des modifications ou solutions; assure les suivis nécessaires ;
- Agit à titre de responsable et de personne ressource du comité consultatif d'urbanisme ; supervise, coordonne et contrôle le traitement et le suivi des dossiers ; s'assure de leur conformité avec les orientations de la Ville en matière d'urbanisme ; présente les dossiers ; traite les cas complexes ou particuliers selon les directives établies ; rédige les procès-verbaux; assure le suivi des recommandations entérinées par le Conseil;
- Supervise, coordonne et contrôle le traitement des demandes de dérogations mineures; traite les cas complexes ou particuliers selon les directives établies;
- Rédige et assure la mise en œuvre des différents programmes gouvernementaux et municipaux liés à l'habitation afin d'identifier le cas échéant, les secteurs à privilégier en terme d'application;
- Assiste le directeur dans l'encadrement du travail des différents consultants en planification et en aménagement du territoire auxquels sont confiés des mandats sectoriels;
- Collabore au développement d'instruments d'aménagement de la MRC et des municipalités avoisinantes et assure leur intégration aux objectifs de développement de la Ville;
- Participe à la diffusion des informations afférentes aux règlements d'urbanisme ainsi qu'aux projets, études ou autres dossiers destinés à des fins publiques ou administratives;



- Représente la Ville auprès d'organismes locaux et régionaux et de divers comités techniques relativement au développement économique et du territoire à la demande de son supérieur;
- Coordonne les réunions du Comité de toponymie, du Comité consultatif agricole et du Comité de démolition de la Ville de Saint-Hyacinthe;
- Supervise le travail du technicien en aménagement du territoire et participe à l'embauche et à l'évaluation du personnel sous sa gouverne;
- Apporte une assistance technique et fonctionnelle auprès des inspecteurs municipaux;
- Effectue diverses études, analyses, recherches, consultations et autres travaux du genre et formule des recommandations au directeur du service;
- Prépare des rapports et des analyses statistiques et qualitatives sur les activités de sa division;
- Assure toutes tâches connexes ou de nature générale requises afin d'assurer le bon rendement du service.

EXIGENCES DU POSTE

- Baccalauréat ou maîtrise en urbanisme ou en aménagement du territoire;
- Minimum de six (6) années d'expérience pertinente dans le domaine de la gestion et de la planification du territoire, acquise préférentiellement dans le milieu municipal;
- Être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec;
- Compétence acquise en rédaction de règlements d'urbanisme;
- Connaissance des lois portant sur l'aménagement du territoire et des règlements d'urbanisme;
- Esprit d'analyse, aisance à communiquer, entregent, capacité d'innovation, souci de la précision et du détail.

RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

L'échelle salariale 2019 associée à ce poste varie de 77 483\$ à 91 157\$, et nous offrons des bénéfices marginaux des plus concurrentiels. La semaine régulière de travail est d'une durée de 35 heures, réparties du lundi au vendredi.

Toute personne intéressée doit transmettre son curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis, **au plus tard le 30 novembre 2018**, par courriel à l'adresse suivante : ressources-humaines@ville.st-hyacinthe.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : Direction des ressources humaines, Ville de Saint-Hyacinthe, 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2, **en mentionnant le numéro de concours 18-109**.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des minorités visibles et des minorités ethniques et des personnes vivant avec un handicap. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.